

Bruxelles, le 21 mai 2024  
(OR. en)

10047/24

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0426(COD)**

---

**CODEC 1314  
DROIPEN 144  
COPEN 251  
JAI 821  
FREMP 251  
SOC 374**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 19 décembre 2022, la Commission a présenté au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 82, paragraphe 2, et l'article 83, paragraphe 1, du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 27 avril 2023<sup>2</sup>.
3. Le 23 avril 2024, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission<sup>3</sup>. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.

---

<sup>1</sup> 16322/22 + ADD 1 à ADD 5.

<sup>2</sup> JO C 228 du 29.6.2023, p. 108.

<sup>3</sup> 9241/24.

4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est donc invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil<sup>4</sup> d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE- CONS 14/24.
5. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---

---

<sup>4</sup> Conformément aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'adoption de la présente directive et n'est pas lié par celle-ci ni soumis à son application.